



ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

RÉSOLUTION 2019-4-AG-R-32

Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, proposé par l'Université du Québec à Trois-Rivières, à Sœur Estelle Lacoursière

adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec lors de la réunion 2019-4-AG tenue le 24 avril 2019.

VU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

VU l'article 2 de la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec* concernant le cheminement d'un dossier de candidature;

VU la candidature de Sœur Estelle Lacoursière suggérée par le recteur de l'UQTR à la présidente de l'Université du Québec le 9 avril 2019;

VU l'extrait du procès-verbal 2019-CA661-04.02.03-R7276 du conseil d'administration de l'UQTR, en date du 8 avril 2019, à l'effet de recommander à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, proposé par l'UQTR, à Sœur Estelle Lacoursière;

Sur la proposition de M. Yves Bergeron,
appuyée par M. Luc-Alain Giraldeau,

IL EST RÉSOLU :

D'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, proposé par l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), à Sœur Estelle Lacoursière en reconnaissance de son parcours à la fois exemplaire et exceptionnel et de la valeur inestimable de sa contribution à l'UQTR, à l'éducation et à l'environnement.

ADOPTÉE

Le secrétaire général par intérim,

Martin Hudon